

Conditions générales de vente – 01/12/12

Introduction

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le Prestataire, Clémentine Pelloux, et le Client. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Celles-ci s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations fournies par le Prestataire.

Les parties conviennent que le Prestataire peut, de plein droit, modifier les conditions générales de vente sans autre formalité que d'en informer le Client par mail. Les nouvelles conditions générales de vente ne s'appliqueraient qu'aux prestations ultérieures à la date de modification.

Article 1 : Objet du contrat

Le contrat définit les conditions dans lesquelles le Prestataire, à la demande du Client, concevra/modifiera le site Internet du Client.

Article 2 : Délai de livraison

La durée des prestations est définie dans le contrat.

Article 3 : Prix et paiement

3.1 - Le prix des prestations est défini dans le contrat.

3.2a - Les règlements se font par chèque à l'ordre de Pelloux Clémentine ou par virement bancaire. Les modalités de paiement sont les suivantes : 50% à la signature du contrat et 50% à la livraison des prestations.

3.2b - Dans le cas des contrats de maintenance et de webmastering, le montant total des prestations doit être payé à la signature du contrat.

3.3 - Le Client est engagé dans sa commande dès qu'il signe un contrat. Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du contrat daté et signé, et à la réception de l'acompte de 30 % du prix total ou de la somme totale pour les contrats de maintenance et de webmastering.

3.4a - En cas de désistement du Client, avant le commencement du projet, le Prestataire se réserve le droit de garder les 30% versé par le Client à titre de frais d'étude et de devis. Dès commencement du projet, les prestations

ne peuvent plus être annulées, et le Prestataire conservera l'intégralité des sommes versées.

3.4b - Les contrats de maintenance et de webmastering ne peuvent être annulés après signature du contrat, le Prestataire conservera l'intégralité des sommes versées en cas de désistement du Client.

3.5 - En cas de retard ou incident de paiement, le Prestataire se réserve le droit d'arrêter les services rendus au Client dont et entre autres les services d'hébergement, de nom de domaine, de référencement, de maintenance. Dans ce cas, le Client ne peut se prévaloir d'aucune demande de réduction, de minoration de tarifs, de remboursement partiel ou total, de dommages et intérêts, ou d'indemnisation au titre d'un préjudice subit ou à subir, au titre de la suspension de service.

3.6 - Dans le cas du non-paiement d'une facture, toutes les modifications apportées dans le code source des pages du site Internet par le Prestataire seraient supprimées et la version du site Internet avant les prestations serait remise en ligne.

Article 4 : Missions du Prestataire

4.1 - Le contrat précise le détail des prestations prévues.

4.2a - Lorsque la version test du site est prête, le Prestataire envoie un mail au Client. Celui-ci dispose alors d'un délai de huit jours pour valider la mise en ligne ou formuler une opposition. Le Client devra ensuite effectuer un test final. Ce test terminé, le site du Client sera considéré livré.

4.2b - Dans le cas des contrats de maintenance et de webmastering le Client formulera ses demandes par mail, il sera averti par le Prestataire de la mise en ligne de la modification demandée. Il disposera de 72 heures à partir de la mise en ligne pour formuler une opposition.

Article 5 : Responsabilité du Prestataire

5.1 - Le Prestataire garantit seulement qu'il réalisera les prestations fixées dans le contrat. Tous travaux supplémentaires demandés par le Client, ne rentrant pas dans ce cadre, feront l'objet d'un devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties. Cela pourra entraîner un report de la livraison des prestations.

5.2 - Le Prestataire ne peut être tenu responsable de la qualité des services tiers. Il décline par ailleurs toute responsabilité quant à leurs utilisations détournées ou incorrecte et l'incidence que cela pourrait avoir sur le fonctionnement normal du site.

5.3 - L'hébergement étant fourni par un tiers ou par le Client, le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un encombrement temporaire de la bande passante, d'une interruption du service de connexion à l'Internet, d'une coupure du service d'hébergement partielle ou totale.

5.4 - Le concepteur s'engage à corriger gratuitement toute imperfection de ses prestations constatée dans les 30 jours suivant la mise en ligne des prestations. Le bénéfice de cette intervention ne peut être revendiqué par le Client en cas d'intervention de sa part sur le produit.

5.5 - Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportées par une personne autre que le Prestataire, de l'introduction d'un virus informatique, de l'intrusion de tout tiers dans le serveur et dans le site Internet.

5.6 - Les accords verbaux pris par le Prestataire ne l'engagent qu'après confirmation écrite et dûment signée par les deux parties.

Article 6 : Responsabilité du Client

6.1 - Le contenu des informations, du son, des textes, des images et données accessibles sur le site, sont sous la seule et unique responsabilité du Client.

6.2 - Le Client s'engage à fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des prestations sous format électronique, et ce dans les délais impartis. Tout retard de remise de ces éléments peut entraîner un prolongement des délais de réalisation.

6.3 - Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

6.4 - Le Client s'engage à informer le Prestataire de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, mail, modification de son équipement) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse mail, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures.

6.5 - Toutes détériorations dues aux manipulations du Client ne sauraient être imputées au Prestataire.

Article 7 : Propriété

7.1 - L'ensemble des informations apportées par le Client de quelque nature que ce soit et sous quelque format que

ce soit sont et resteront à tout moment la propriété du Client. Pour ce qui est des créations réalisées par le Prestataire pour le Client, ce dernier en acquiert la propriété au fur et à mesure du paiement des sommes dues.

7.2 - Le Client sera libre de modifier ou de reproduire l'ensemble des pages, des fichiers, des programmes ou composantes du site Internet pour une durée illimitée.

7.3 - Le nom de domaine est la propriété du Client.

Article 8 : Confidentialité

Chacune des parties s'engage, en son nom comme en celui de ses collaborateurs, à considérer comme confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et à ne pas les utiliser ou les communiquer à un tiers, en dehors des besoins des prestations.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

Article 9 : Référence au Client

Le Client autorise le Prestataire à utiliser son nom et les produits développés pour son compte aux fins de sa propre promotion commerciale et de faire figurer son nom, son logo ou quelque mode d'identification que ce soit sur le site Internet.

Article 10 : Cas de suspension

Les cas suivants suspendent le contrat : toutes circonstances hors du contrôle raisonnable des parties ; la fermeture pour congés ; les défaillances financières et juridiques ; les Cas de force majeure prévus par la législation en vigueur.

Article 11 : Résiliation du contrat

En cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations du contrat, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception, notifiant le manquement et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat.